

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28

Absents : 07

Procurations : 05

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis **RIEFFEL** – Mme Eva **ASTROLOGO** – Mme Audrey **GAVALET** – M. Vincent **FENDER** – Mme Agnès **VAN LUCHENE-MULLER** – M. Olivier **RAGOT** – Mme Françoise **FREISS**, adjoints.

M. Jean-Michel **VALENTIN** – M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M. Reynald **TOURNIER** – M. Francis **LORRETTE** – Mme Corinne **RIFF-SCHAAL** – M. Philippe **BOULE** – Mme Véronique **ANTOINE** – Mme Isabelle **SCHLENCKER-BIRGEL** – Mme Céline **MARTIN** – M. Jacques **MEYER** – Mme Céline **RIEGEL** – Mme Lise **PAUCHET** – Mme Stéphanie **ECARNOT**

Membres absents excusés : M. Geoffroy **ANTHON** – Mme Anne **SEIBERT**, procuration à Mme Lise **PAUCHET** – M. Christian **BRONNER**, procuration à M. Thierry **SCHAAL** – M. Gilles **GARREAU**, procuration à M. Jean-Michel **VALENTIN** – M. Philippe **ESPOSITO** – Mme Rachel **NUSS**, procuration à Mme Céline **RIEGEL** – M. Sébastien **MEHL**, procuration à M. Denis **RIEFFEL**

L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV du CM du 23 juin 2025
3. Adhésion à la nouvelle convention Pass'relle (gratuité des médiathèques)
4. Fonds de concours de l'EMS à l'EMMD
5. Gratuité de location de salles communales
6. Subvention FDMJC
7. Subventions scolaires
8. Grille de facturation du retrait des dépôts sauvages
9. Prise en charge du déplacement au 85^{ème} Congrès Hlm
10. Acquisition d'une parcelle de bois

Points d'informations

11. Décision de recours à l'emprunt
12. Information Droits du sol
13. Informations du Maire

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28

Absents : 07

Procurations : 05

1. Désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel VALENTIN a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28

Absents : 07

Procurations : 05

2. Approbation du P.V. du C.M. du 23 juin 2025.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28

Absents : 07

Procurations : 05

3. Adhésion à la nouvelle convention Pass'relle

Mise en œuvre opérationnelle de la gratuité de la carte Pass'relle par renouvellement de la convention Pass'relle actualisée

Par délibération du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le projet de gratuité de l'abonnement Pass'relle, matérialisé par une carte unique permettant d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau.

La gratuité des services associés à la carte Pass'relle sera ainsi applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les communes situées dans l'Eurométropole qui approuveront la convention Pass'relle actualisée, objet de la présente délibération.

La convention Pass'relle, dans sa version approuvée par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 27 septembre 2007, sera caduque à compter du 31 décembre 2025. Une nouvelle convention Pass'relle, intégrant le principe de la gratuité a été approuvée en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 juin 2025.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les évolutions proposées dans le cadre de la nouvelle convention

La gratuité de l'abonnement Pass'relle supprime, de fait, le dispositif financier de reversement des recettes des communes à l'Eurométropole qui structurait la convention Pass'relle précédente.

Dans la continuité de la précédente, la nouvelle convention approuvée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit toujours :

- La mise à disposition des cartes physiques Pass'relle par l'Eurométropole aux médiathèques et bibliothèques du réseau, s'inscrivant dans le dispositif de gratuité ;
- L'abonnement des usagers et des usagères dans chaque médiathèque afin de bénéficier de ses services. Il y sera valable un an à partir de la date d'inscription ;
- Aucune incidence sur le fonctionnement des bibliothèques communales, qui conservent leur règlement intérieur et leurs conditions de prêt. Ainsi, les règles en cas de retard ou détérioration des documents sont fixées par chaque établissement ;

- La prise en charge par l'Eurométropole des éléments constituant la communication afférente à l'abonnement Pass'relle.

Les recettes relatives à l'abonnement pour la commune de Fegersheim s'élèvent à 2345€ par an et disparaîtront avec l'avènement de la gratuité. En contrepartie de cette perte, l'EMS s'est engagée à revaloriser son soutien via fonds de concours en prenant en charge 50% des frais de fonctionnement des structures (hors personnel), au lieu de 45% actuellement. Pour Fegersheim, sur la base des chiffres de 2023, cela correspondrait à une revalorisation du fonds de concours de 2531€, permettant ainsi de compenser entièrement la perte de recettes liée à la gratuité.

Dans le fonctionnement général de la CLEF, la mise en œuvre de la gratuité permettra également d'alléger la charge administrative liée à la régie de recettes, tout en facilitant la prise en charge du service public par les bénévoles grâce à la suppression de toute acte d'encaissement. L'ensemble de l'équipe pourra se recentrer sur son cœur de métier : l'accueil et l'accompagnement des publics.

Cette décision permettrait enfin d'harmoniser la gestion de l'offre culturelle sur la commune et de proposer une offre de lecture publique et de sorties culturelles (animations, concerts, spectacles, ateliers, etc.) entièrement gratuite, favorisant ainsi l'accès à la culture pour toutes et tous.

Le Conseil municipal,
vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Fegersheim comme l'une de ses communes membres,
vu la délibération du 28 mars 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant le projet de gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026,
vu la délibération du 27 juin 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant la nouvelle convention Pass'relle,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve la nouvelle convention Pass'relle jointe en annexe, qui met en œuvre la gratuité de l'abonnement Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026 au sein de la CLEF,
autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



P.J. : Nouvelle convention Pass'relle approuvée par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 juin 2025

CARTE PASS'RELLE

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FEGERSSHEIM ET L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Entre :

La Commune de Fegersheim,

dont le siège est 50 rue de Lyon, 67640 Fegersheim,
représentée par Thierry SCHAAL, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2025

dénommée « la Commune », d'une part,

ET

L'Eurométropole de Strasbourg,

dont le siège est 1 parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg Cedex,
représentée par Pia IMBS, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de l'Eurométropole en date du 15 juillet 2020,

dénommée « l'Eurométropole », d'autre part.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 fixant la liste des compétences de l'Eurométropole de Strasbourg, tel que modifié par l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019, en particulier le paragraphe c du point 1 de l'article 3 (développement et aménagement économique, social et culturel) et, parmi les compétences complémentaires ajoutées à la suite du paragraphe k du point 6 du même article, le 4^{ème} tiret (actions de soutien, de gestion et d'animation d'un réseau entre bibliothèques d'intérêt métropolitain et bibliothèques des communes membres),

Vu le relevé de conclusions de la réunion des maires du 25 février 2025,

Vu la délibération numéro E-2025-208 du 28 mars 2025 du Conseil de l'Eurométropole approuvant le projet de gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1er janvier 2026,

Vu la délibération du 15 septembre 2025 du Conseil municipal de la commune de Fegersheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Il est convenu ce qui suit :

I. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de la mise en place, dans les Communes signataires, du dispositif intitulé « CARTE PASS'RELLE ».

II. LE RESEAU PASS'RELLE

Le réseau Pass'relle est constitué des médiathèques et bibliothèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et des bibliothèques des communes ayant adhéré à la présente convention. Le réseau pourra accepter de nouveaux membres adhérant après la mise en place de la présente convention.

Le réseau fonctionne sur la base :

- d'une carte unique délivrée dans n'importe quelle médiathèque ou bibliothèque du réseau Pass'relle permettant à son titulaire d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau,
- de la gratuité totale des abonnements votée en délibération du Conseil de l'Eurométropole du 28 mars 2025.

III. FONCTIONNEMENT GLOBAL DE LA CARTE PASS'RELLE

3-1 : La carte Pass'relle

L'abonnement Pass'relle est matérialisé par une carte unique permettant de s'inscrire gratuitement dans le système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) de chacun des établissements du réseau.

Le stock de cartes est géré par le service des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg qui s'engage à mettre à la disposition des Communes signataires les quantités nécessaires en temps utile. Chaque médiathèque et chaque bibliothèque tient sa propre comptabilité de stocks.

3-2 : Souscription, renouvellement et durée de validité de l'abonnement Pass'relle

L'abonnement Pass'relle peut être souscrit et renouvelé, de manière indifférente, dans toute médiathèque ou bibliothèque du réseau Pass'relle.

L'abonnement peut être souscrit par toute personne physique ou tout représentant d'une personne morale, quel que soit son lieu de résidence ou son siège social.

L'abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription.

3-3 : Documents empruntés : obligations des lecteurs

Les obligations des lecteurs et des lectrices, s'agissant des documents empruntés, sont les suivantes :

- le lecteur ou la lectrice qui souhaite emprunter des documents dans une ou plusieurs bibliothèques doit préalablement s'inscrire dans ces bibliothèques. Chaque bibliothèque établit ses propres modalités d'inscription, à l'exclusion de l'application d'un tarif, et de prêt.
- les documents empruntés dans une bibliothèque doivent être retournés dans cette bibliothèque, sauf accords spécifiques passés entre certaines bibliothèques.
- Les règles en cas de perte, retard ou détérioration des documents sont fixées par chaque bibliothèque.

3-5 : Vol ou perte de la carte Pass'relle

En cas de vol ou de perte de la carte, le lecteur ou la lectrice informe la/les bibliothèques qui lui a délivré la carte et, s'il·elle le souhaite, une nouvelle carte est établie, moyennant une indemnité de 2,00 € pour son remplacement.

IV. MODALITES FINANCIERES

4-1 : Dépenses prises en charge par l'Eurométropole

L'Eurométropole met à disposition de la Commune adhérente :

- les cartes Pass'relle des lecteurs et lectrices,
- les documents de communication afférents à l'abonnement Pass'relle.

Toutes les autres modalités de coopération feront l'objet d'un travail partagé avec l'ensemble des communes, qui pourra prendre la forme d'une charte de la lecture publique.

4-2 : Gratuité de la carte Pass'relle

La gratuité des abonnements applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, donne à tout usager et à toute usagère le droit d'emprunter tout document selon les règles propres à chaque bibliothèque signataire de la présente convention.

4-3 : Statistiques fournies par la Commune

La Commune s'engage à fournir au service des Médiathèques de la Ville et Eurométropole de Strasbourg un état statistique annuel des données d'inscription.

V. DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

La présente convention passée entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, après avoir été dûment approuvée par leurs assemblées délibérantes respectives, signée et transmise au contrôle de légalité.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans ; elle est renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans.

Les parties peuvent résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de 9 mois.

VI. MODIFICATIONS - LITIGES

Toute modification apportée aux stipulations de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

En cas de différend, les parties s'engagent à recourir à un mode de règlement à l'amiable avant toute action contentieuse.

Tout contentieux résultant de l'application et/ou de l'interprétation de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

À Fegersheim, le Pour la Commune de XXX	À Strasbourg, le Pour l'Eurométropole de Strasbourg
Thierry SCHAAL Maire	Pia IMBS, Présidente

Convention certifiée exécutoire en date du

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 21

Absents : 07

Procurations : 05

4. Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour l'École de Musique et de Danse

Comme chaque année, l'Eurométropole de Strasbourg assure le versement des fonds de concours aux écoles de musique des communes membres afin de contribuer au financement de leur fonctionnement.

Le montant de la subvention est calculé au regard de l'effectif d'élèves inscrits domiciliés dans l'Eurométropole (montant forfaitaire de 73,93 € par élève). L'École de Musique et de Danse de Fegersheim comptant à ce titre 131 élèves domiciliés dans l'Eurométropole, le montant de la subvention demandé s'élève à 9684,83 €.

Le Conseil municipal,

- vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres,

- vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Fegersheim comme l'une de ses communes membres,

- considérant que la commune de Fegersheim possède une école de musique pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole,

- considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

sollicite un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 9684,83 €

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20	Absents : 08 Procurations : 05

5. Gratuité de location des salles communales

Par délibération du 11 mars 2019, le Conseil municipal a modifié la liste des associations bénéficiant d'une gratuité de location des salles communales, pour toute ou partie de leurs activités.

Il est proposé de rajouter à cette liste les deux associations suivantes :

- La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie – Maroc – Tunisie (FNACA) pour leurs réunions et commémorations patriotiques
- AFM Téléthon pour les réunions et actions prévues dans le cadre du Téléthon

Au regard de son lien de parenté avec M. André RIEFFEL, président de la FNACA, M. Denis RIEFFEL indique ne pas prendre part au vote.

Au regard de la vocation sociale portée par les associations ci-dessus,

Le Conseil municipal,
vu les propositions détaillées ci-dessus,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (M. Denis RIEFFEL ne prend pas part au vote)
- **approuve** la gratuité pour les associations et usages détaillés ci-dessus.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 21

Absents : 07

Procurations : 05

6. Subvention à la FDMJC pour la contribution de l'Espace jeunes à la communication du Relais de septembre 2025

Dans le cadre de la distribution du Relais de septembre 2025, un groupe de volontaires de l'Espace jeunes s'est chargé de la distribution toutes boîtes aux lettres du document. Cette initiative a été proposée dans une démarche de recherche de financements pour un voyage effectué par les jeunes cette année.

La distribution des supports de communication est habituellement assurée par la société externe Impact Media Pub pour un montant de 468€ TTC.

Afin de soutenir l'initiative des jeunes et de contribuer au financement de leur voyage, il est proposé de verser à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture, à l'attention de l'Espace jeunes de Fegersheim, la somme habituellement attribuée à la prestation privée, arrondie au dixième supérieur.

Le Conseil municipal,
vu la demande détaillée ci-dessus,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
approuve le versement de la subvention d'un montant de 470 €

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 21

Absents : 07

Procurations : 05

7. Subventions dans le domaine scolaire

Subventions pour :

1/ Ecole élémentaire « L'Ile aux Frênes » d'Eschau

L'école élémentaire bilingue « L'Ile aux Frênes » d'Eschau a sollicité le concours financier de la commune pour l'organisation d'une classe Escalade-Kayak qui a eu lieu du 23 au 27 juin 2025, soit 4 jours.

Deux élèves domiciliés à Fegersheim, y ont participé.

Il est proposé d'allouer une subvention pour les élèves résidents la commune de 6€ par jour et par enfant, soit un montant total de **48€**. Le justificatif de présence a été joint à la demande.

Cette somme sera versée directement à l'école élémentaire « L'Ile aux Frênes » d'Eschau.

2/ Ecole élémentaire « Germain Muller » de Fegersheim-Ohnheim

a/ Quatre classes de l'école élémentaire « Germain Muller » ont organisé un stage de canoé-escalade du 30 juin au 4 juillet 2025.

Il est proposé d'allouer une subvention de 6€ par jour et par enfant, soit un montant total de **1848€**. Le justificatif de présence a été joint à la demande.

Cette somme sera versée directement à l'école élémentaire « Germain Muller ».

b/ Deux classes de l'école élémentaire « Germain Muller », soit 50 élèves, participeront à un stage de Stride Park pendant 2 jours, les 16 et 17 octobre prochains

Il est proposé d'allouer une subvention de **6€** par jour et par enfant.

Cette somme sera versée en fonction du certificat de présence fourni par l'école élémentaire « Germain Muller ».

Ces dépenses sont inscrites au compte 65738 du budget 2025.

Le Conseil municipal,
vu les demandes citées ci-dessus
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve le versement des subventions citées ci-dessus

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 21

Absents : 07

Procurations : 05

8. Instauration de forfaits d'interventions, lors de dépôts sauvages de déchets et refacturation des frais de nettoyage et de remise en état des sites pollués

En dépit de la mise en œuvre de nombreux services de ramassage de déchets (collecte hebdomadaire des ordures ménagères, points d'apports volontaires papier/carton/plastique et verre, collecteurs de biodéchets, déchèteries mobiles, retrait d'encombrants, etc.), de trop nombreuses négligences et infractions sont encore constatées (dépôts sauvages, déversements de déchets de toute nature, débordements des points d'apports volontaires, etc.). Ces agissements, en plus d'être interdits par la loi et de nuire à la salubrité et à l'environnement, engendrent d'importants coûts et de nettoyage et de remise en état des sites pollués pour la collectivité.

Ainsi, le préjudice financier causé à la commune pour le nettoyage et la remise en état des sites pollués, sans oublier la mobilisation des agents communaux à cet effet, nécessite **l'instauration d'un tarif pour le nettoyage et la remise en état des sites pollués, après constat des dépôts sauvages de déchets**, fixé comme suit :

- **Forfait minimum de 200€**, pour un sac poubelle, un amas de détritus, de papier, de journaux/magazines, des cartons, des cagettes, des caisses, et autres déchets d'encombrement moyennement importants, déposés illégalement dans l'espace public.
- Forfait minimum de **1 500 €** pour des déchets de gros volumes (tas de gravats, tas de ferraille et de tous matériaux de construction, tas de déchets végétaux, pneumatiques, bâches, électroménager, mobilier, matériel électrique ou électronique, épaves, fluides, polluants, autres déchets d'encombrement importants, déposés illégalement dans l'espace public)

Dans le cas où l'enlèvement des dépôts engendrerait une dépense dont le montant serait supérieur aux forfaits minimums détaillés ci-dessous, la facturation se fera sur la base d'un décompte des frais réels engagés par la collectivité :

- Refacturation des frais de personnels, pour les agents mobilisés à cet effet, soit 50€ de l'heure et par agent.
- Refacturation de la mise à disposition de véhicules, soit 50€ par heure et par véhicule.
- Refacturation des frais d'apports en déchetterie et tous frais directement liés à la remise en état des sites pollués.

Les infractions ne seront facturées qu'après avoir été constatées par la police municipale. Le contrevenant sera alors destinataire d'un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage, puis d'un titre de recettes du Trésor Public.

Le Conseil municipal,
vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 2221-1, L 2212-2, L 2122-3, L 2122-22),
vu le Code de l'Environnement (art. L 541-1 à L 541-8),
vu le Code de la Santé Publique (art. L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1, L 1312-2)
vu le Code Pénal (art. R 632-1, R 6B3-6, R 635-8, R 644-2)
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
- **approuve** la mise en place de la grille tarifaire susvisée lors de dépôts sauvages de déchets et ce, afin de permettre le nettoyage et la remise en état des sites pollués,
- **autorise** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 21

Absents : 07

Procurations : 05

9. Prise en charge de la participation d'une adjointe au Congrès HLM

La 85^{ème} édition du Congrès HLM organisé par l'Union Sociale pour l'Habitat se tiendra cette année à Paris, du 23 au 25 septembre.

Au regard des enjeux relatifs au logement social pour la commune de Fegersheim, il est proposé de charger Mme Agnès VAN LUCHENE – MULLER, adjointe aux Affaires sociales, de représenter la collectivité lors de ce Congrès, et d'y assurer une mission de veille et de prospection susceptible de faire progresser les projets de la commune dans ce domaine.

Dans ce cadre, ses frais de déplacement (frais réels) et de séjour (dans la limite de l'indemnité journalière fixée par l'arrêté 2006-781 du 3 juillet 2006) seront remboursés par la collectivité, sur présentation de justificatifs.

Le Conseil municipal,

vu l'intérêt représenté par le Congrès HLM pour la collectivité et ses projets,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** la participation de l'adjointe aux affaires sociales, Mme Agnès VAN LUCHENE-MULLER à ce Congrès,

- **approuve** la prise en charge des frais de déplacement et de séjour selon les limites et modalités de remboursement détaillées ci-dessus

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28

Absents : 07

Procurations : 05

10. Acquisition d'une parcelle de bois

Par mail du 26 juin 2025, M. et Mme Jean-Marie et Brigitte FUCHS, nous ont informé leur volonté de vendre à la commune de Fegersheim leur parcelle de bois située :

- Section 34 n°40 de 3,7 ares au prix de 155,00 €,

Soit un coût total (hors frais) de 155,00 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur (commune).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide** d'exercer son droit de préférence en vue d'acquérir la parcelle 40 de la section 34 au prix de 155,00 € et de prendre à sa charge les frais de notaire,
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 21	Absents : 07 Procurations : 05

Points d'informations

11. Autorisation d'emprunt pour les travaux de modernisation de l'éclairage public (100% LED)

Le dernier emprunt souscrit par la commune de Fegersheim date de 2023 et avait été contracté auprès de l'AFL pour un montant d'1,2 M €. A ce jour, il ne reste que 4 emprunts actifs, dont un qui se terminera en 2027 (pour l'Auberge au Soleil d'Or). La dette en capital au 1^{er} janvier 2025 s'élevait à 2 500 149 €.

Le ratio de désendettement d'une collectivité indique le nombre d'années d'autofinancement (CAF) brut nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en dessous de 3 années de CAF, l'endettement est faible. Avec une dette représentant 2,08 années de CAF, l'endettement de la commune de Fegersheim est faible.

Dans sa séance du 23 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution du marché de rénovation de l'éclairage public (100 % LED), et autorisé le Maire à signer l'acte d'engagement pour un montant de travaux de 408 680 € HT.

Des ordres de service ont été passés pour un montant total de 402 491€ HT (482 898,2 € TTC), correspondant à la tranche ferme et aux tranches optionnelles 2, 3, 4, 6 et 7.

Il a été rappelé, lors de la séance du 23 juin 2025, que la collectivité prévoyait de financer ce projet au moyen d'un prêt dit « Intracting », contracté auprès de la Banque des Territoires. Le montant estimé de ce prêt (500 000€) a été inscrit au BP 2026, approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2025.

La Banque des Territoires a formulé la proposition suivante :

- Montant du contrat de prêt : 402 491 €
- Date de déblocage des fonds : Fin 2025
- Durée Totale : 13 ans
- Fréquence : Trimestrielle
- Remboursement anticipé à N+2 (sans surcoût) : 131 125 € (subvention Fonds Vert)
- Début de versement des échéances : 2026

- Taux Fixe : **2,8 %**

La particularité de la convention Intracting réside dans l'équilibre entre le remboursement du prêt et les économies d'énergie réalisées grâce aux travaux engagés.

Dans l'opération en question, les économies d'énergie sont évaluées à 24 500€ par an. Les deux premières années du prêt (avant remboursement des 131 125€ de subvention), les annuités s'élèveront à 37 000€, soit un surcoût de 12 500€ par an pour la collectivité. A compter du remboursement anticipé du montant de la subvention, les annuités seront de 24 975€ et s'équilibreront avec les économies d'énergie réalisées.

Selon les prévisions de remboursement (remboursement anticipé de 131 125 € à N+2), le coût total du prêt (capital et intérêts) serait de 350 700 €, duquel on peut déduire les économies d'énergie estimée sur la période du prêt (382 000€), permettant d'aboutir à un résultat positif de 31 300 € pour la collectivité.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour *procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (...)* et de passer à cet effet les actes nécessaires.

A ce titre, le Conseil municipal est informé de l'intention de M. Le Maire de procéder à la signature d'une décision de recours à l'emprunt et d'une convention Intracting dans le courant du mois de septembre 2025.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28
Absents : 07 Procurations : 05

Points d'informations

12. Droit d'occupation des sols

Le Conseil municipal est informé de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis la dernière séance du 23 juin 2025, qui ont fait l'objet d'une décision.

M. Jean-Michel VALENTIN demande à ce que le tableau des DIA annexé à la présence note soit corrigé à la ligne 11 (adresse erronée de Maître RINGEISEN, situé 1 rue du Notariat, 67203 Oberschaeffolsheim).

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



P.J. : Tableaux

- des demandes d'autorisations d'urbanisme
- des déclarations d'intention d'aliéner

**Commune de
FEGERSHEIM**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025
DECISIONS D'URBANISME DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2025**

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
PC 67137 20 V0022	19/06/2025 péremption	SCI DU PRESBYTERE représenté par Monsieur WENDLING Denis 11 route d' Eschau 67404 ILLKIRCH	7 rue Henri Ebel 67640 FEGERSHEIM	la réhabilitation d'une grange en 6 logements	26/06/2025	23/06/2025
PC 67137 24 V0008	25/06/2025 favorable	VIVIALYS HABITAT INTERMEDIAIRE représenté par Monsieur PRETOT Johnathan rue de Thann - Cité de l'habitat 68460 LUTTERBACH	2 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	la réalisation de 2 villas regroupant 10 logements au total	26/06/2025	26/06/2025
PC 67137 25 V0001	25/06/2025 favorable	Monsieur YIGIT Mehmet 14 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	impasse de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	la construction de deux maisons accolées	26/06/2025	26/06/2025
PC 67137 19 V0016	26/06/2025 péremption	Monsieur BIGARD Daniel 9 rue du Général Gouraud 67000 STRASBOURG	116 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	la transformation de deux immeubles existants en 3 logements	03/07/2025	27/06/2025
DP 67137 25 V0076	26/06/2025 favorable	Monsieur CIMEN Haydar 13 rue de l' Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSHEIM	13 rue de l' Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSHEIM	l'isolation extérieure et la peinture des murs	26/06/2025	26/06/2025
DP 67137 25 V0075	26/06/2025 favorable avec prescriptions	Monsieur FREY Regis 32 rue des Tulipes 67640 FEGERSHEIM	32 rue des Tulipes 67640 FEGERSHEIM	le changement de menuiserie, l'isolation extérieure, l'installation d'une pompe à chaleur Air/Eau	26/06/2025	26/06/2025
DP 67137 25 V0078	26/06/2025 favorable avec prescriptions	Monsieur FAZLIJA Sadri 46 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	46 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	l'isolation des murs par l'extérieur, la pose de fenêtres, d'une porte d'entrée et d'une PAC air/eau	26/06/2025	26/06/2025
DP 67137 25 V0077	26/06/2025 favorable	Madame ICHTERTZ Adèle 69 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	69 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	le prolongement de la clôture	26/06/2025	26/06/2025

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
PC 67137 25 V0003	30/06/2025 favorable	ECO CONSEIL FRANCE représenté par Monsieur SARAM Munsoor 91 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS	2 impasse Camille Claus 67640 FEGERSEIM	l'installation de 14 panneaux photovoltaïques	10/07/2025	04/07/2025
DP 67137 25 V0079	01/07/2025 favorable	Madame HARTWIG GUINAND Marie Christine 21 rue de l' Arc-en-Ciel 67640 FEGERSEIM	21 rue de l' Arc En Ciel 67640 FEGERSEIM	l'installation d'un carport -	10/07/2025	04/07/2025
DP 67137 25 V0080	01/07/2025 défavorable	GLOBE ENERGY représenté par Monsieur HADRI Nouredine 107 quai du Docteur Dervaux 92600 ASNIERES-SUR-SEINE	13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 67640 FEGERSEIM	l'installation de 9 panneaux photovoltaïques	10/07/2025	04/07/2025
DP 67137 25 V0070	08/07/2025 favorable avec prescriptions	Monsieur EBER Lucien 3 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 67640 FEGERSEIM	3 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 67640 FEGERSEIM	le ravalement des façades	10/07/2025	09/07/2025
DP 67137 25 V0084	08/07/2025 favorable	Madame GEMMRICH Emmanuelle 44 rue de l' Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSEIM	44 rue de l' Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSEIM	la pose de 2 fenêtres de toit sans changement de destination	10/07/2025	09/07/2025
DP 67137 25 V0083	08/07/2025 favorable	Monsieur VERNET Jean-Noël 12 rue du Bourg 67640 FEGERSEIM	12 rue du Bourg 67640 FEGERSEIM	la réfection de l'accès au garage et la pose d'une clôture à l'arrière de la maison	10/07/2025	09/07/2025
DP 67137 25 V0082	08/07/2025 favorable	Monsieur FENDER Vincent 10 rue de l' III - Ohnheim 67640 FEGERSEIM	10 rue de l' III 67640 FEGERSEIM	le ravalement des façades et des soubassements	10/07/2025	09/07/2025
DP 67137 25 V0081	08/07/2025 favorable	Monsieur REHM Didier 8b rue Surcouf 67640 FEGERSEIM	8b rue Surcouf 67640 FEGERSEIM	l'installation d'une pergola à toile enroulable	10/07/2025	09/07/2025
DP 67137 25 V0071	09/07/2025 favorable	Monsieur WILHELM Serge 4a rue des Vosges 67640 FEGERSEIM	4a rue des Vosges 67640 FEGERSEIM	le ravalement de façade	17/07/2025	15/07/2025

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
DP 67137 25 V0072	09/07/2025 favorable	SARL LES CONSTRUCTIONS DU BONSAÏ représenté par Madame MESSNER Viviane 44 rue du Canal 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	rue Salvador Dali 67640 FEGERSEHEIM	la division parcellaire en 3 lots	17/07/2025	15/07/2025
PD 67137 25 V0001	15/07/2025 favorable	HABITATION MODERNE représenté par Madame JACOB Virginie 24 route de l' Hôpital 67100 STRASBOURG	6 rue des Loups 67640 FEGERSEHEIM	la démolition de la maison individuelle existante	17/07/2025	15/07/2025
DP 67137 25 V0088	21/07/2025 favorable	COMMUNE DE FEGERSEHEIM représenté par Monsieur le Maire SCHAAL Thierry 50 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	1 rue de la Liberté 67640 FEGERSEHEIM	le remplacement de trois fenêtres à l'identique	24/07/2025	21/07/2025
DP 67137 25 V0085	23/07/2025 favorable	Madame EBEL Lovely 11 rue du Travail 67640 FEGERSEHEIM	11 rue du Travail 67640 FEGERSEHEIM	le ravalement de facade avec isolation extérieure sans ajout de surface -	31/07/2025	25/07/2025
DP 67137 25 V0092	24/07/2025 favorable avec prescriptions	Madame ADERHOLD Claudia 23 rue de l' Amiral Ronarc'h 67640 FEGERSEHEIM	23 rue de l' Amiral Ronarc'h 67640 FEGERSEHEIM	le remplacement de la clôture à l'arrière de la maison	31/07/2025	25/07/2025
DP 67137 25 V0091	24/07/2025 favorable	MKL ENERGIES représenté par Madame KADDOUR Rebecca 30 rue des Tuileries 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	1 rue de la Charbonnière 67640 FEGERSEHEIM	la pose de 4 panneaux solaires	31/07/2025	25/07/2025
DP 67137 25 V0093	12/08/2025 favorable avec prescriptions	IPM IMMOBILIER représenté par Monsieur SAUTER Julien 30 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	rue du Bourg 67640 FEGERSEHEIM	la division du terrain en 2 lots avec deux accès indépendants sur rue	21/08/2025	18/08/2025
DP 67137 25 V0095	18/08/2025 favorable	Monsieur TROTZIER Dominique 22b rue de la Charbonnière 67640 FEGERSEHEIM	22b rue de la Charbonniere 67640 FEGERSEHEIM	l'installation de 24 panneaux photovoltaïques	21/08/2025	19/08/2025
DP 67137 25 V0090	18/08/2025 favorable	Monsieur MUTSCHLER Claude 44 rue des Tulipes 67640 FEGERSEHEIM	44 rue des Tulipes 67640 FEGERSEHEIM	la pose d'une pergola bioclimatique	21/08/2025	19/08/2025

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
DP 67137 25 V0094	18/08/2025 favorable avec prescriptions	Monsieur ANDLAUER Stephan 102 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEHEIM	102 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEHEIM	une division foncière (un lot)	21/08/2025	19/08/2025
DP 67137 25 V0097	26/08/2025 défavorable	SCI LE PAON représenté par MME. BLECKMANN / M. ROHMER Caroline / Thierry 61 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	63 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	la division de la maison d'habitation en deux logements et la démolition de la grange	28/08/2025	26/08/2025
DP 67137 25 V0087	26/08/2025 défavorable	EDF SOLUTIONS SOLAIRES représenté par Madame POLASTRON Cécile 12 rue Isaac Newton 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH	13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 67640 FEGERSEHEIM	l'installation d'un générateur photovoltaïque sur le pan de la toiture	28/08/2025	26/08/2025
DP 67137 25 V0098	26/08/2025 favorable	Monsieur REIG Clément 5 impasse de la Concorde 67640 FEGERSEHEIM	5 impasse de la Concorde 67640 FEGERSEHEIM	le remplacement des fenêtres, l'isolation par l'extérieur et le ravalement des façades	28/08/2025	26/08/2025
DP 67137 25 V0099	27/08/2025 favorable	Monsieur HERRMANN Marc 1 rue de la Vieille Ill 67640 FEGERSEHEIM	1 rue de la Vieille Ill 67640 FEGERSEHEIM	le remplacement des gardes-corps des deux balcons -	04/09/2025	28/08/2025
DP 67137 25 V0100	27/08/2025 favorable	Monsieur GRAD Alexandre 93 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	93 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	la mise en place d'une terrasse en pilotis métallique	04/09/2025	28/08/2025
PC 67137 23 V0015 M01	28/08/2025 défavorable	Monsieur BOHNERT Lucas Madame VILLEGAS Marie 4a rue de l' Ecole 67640 FEGERSEHEIM	rue de l' Ecole 67640 FEGERSEHEIM	le déplacement de l'aire de stationnement, la création d'une terrasse et la suppression des panneaux photovoltaïques	04/09/2025	29/08/2025
PC 67137 25 V0007	28/08/2025 favorable	Monsieur BURTON Thomas Madame SCHAAL Claire 97a route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM	rue Oberwiller 67640 FEGERSEHEIM	une maison individuelle	04/09/2025	29/08/2025
PC 67137 25 V0009	28/08/2025 défavorable	SCI FAUSTIN représenté par Monsieur SENDEL Dany 53 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	53 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	la transformation d'une grange et de ses annexes en trois logements locatifs	04/09/2025	29/08/2025
PC 67137 25 V0006	28/08/2025 défavorable	Madame CARLOS Anita 13 rue de l' Arc-en-ciel 67000 STRASBOURG	2 rue du Bourg 67640 FEGERSEHEIM	une maison individuelle	04/09/2025	29/08/2025

Conseil municipal du 15 septembre 2025
Déclarations d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal du 23/06/2025

Date d'entrée Entrée le	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Compétence P (préfet) E (Eurométropole)	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission au titulaire du droit de préemption	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
13/06/2025	Maître FEURER Martial 2b rue de l'Altai 67210 OBERNAI	12 rue Henri Ebel	4	129 130	421	P	R	16/06/2025	M. RICHTER Christian 12 rue Henri Ebel 67640 FEGERSEHEIM	M. RICHTER Juliane 12 rue Henri Ebel 67640 FEGERSEHEIM
17/06/2025	Maître TRENS Philippe 1 rue de la Scierie 67150 ERSTEIN	3 rue des Loups	23	266 293	660	P	R	17/06/2025	Mme ZEIDLER née KOENIG Martine 3 rue des Loups 67640 FEGERSEHEIM	M. GROMER Andréas et Mme WILLMES Virginie 12 rue du Docteur Albert Schweitzer 67640 FEGERSEHEIM
17/06/2025	Maitre RASSER Joëlle 15 rue du Wiesel 67118 Geispolsheim	49 rue de Lyon	7	303/8	242	P	R	18/06/2025	M. REIBEL Patrick et Mme KIEFFER Marie 8 rue d'Oslo 67000 STRASBOURG	M. MANCHON Joey et Mme MUTSCHLER Sandra 47a rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM
17/06/2025	Maitre RASSER Joëlle 15 rue du Wiesel 67118 Geispolsheim	49 rue de Lyon	7	304/8	438	P	R	18/06/2025	M. REIBEL Patrick et Mme KIEFFER Marie 8 rue d'Oslo 67000 STRASBOURG	M. MULLER Joël et Mme KEMPF Sophie 46 rue des Tulipes 67640 FEGERSEHEIM
20/06/2025	Maître MEYER Stéphanie 15 rue du Wiesel 67118 GEISPOLSHEIM	32 rue des Tulipes	7	183	590	P	R	23/06/2025	Mme BECK Renée 21 rue du Bourg 67640 FEGERSEHEIM	M. FREY Régis et Mme JESSEL Julia 38 rue des Tulipes 67640 FEGERSEHEIM
23/06/2025	Maître CAMISAN Samuel 37 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	22 rue du Général de Gaulle	33	907 909	1135	P	R	23/06/2025	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG représentée par Mme BROLLY Suzanne 1 parc de l'Etoile 67100 STRASBOURG	DOMIAL représentée par M. TOURNEUR Damien 1 avenue Jean Jaurès 67100 STRASBOURG
24/06/2025	Maître CAMISAN Samuel 37 rue de Lyon 67640 FEGERSEHEIM	8 rue de l'Amiral Ronarc'H	33	335 444	649	P	R	24/06/2025	M. SCHALL Alain 2 chemin de la Pépinière 68150 AUBURE	M. WEBER Arthur et Mme ESCHEBACH Anne 75a rue de la Musau 67100 STRASBOURG
27/06/2025	Maître Claude COUDERT 1 place de la Mairie 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	25 rue des Vosges	23	286	606	P	R	30/06/2025	M. MULLER Dominique 23 rue des Vosges 67210 OBERNAI	M. BOUHAYAD Mourad 9 rue Schutterlin 67100 STRASBOURG
01/07/2025	Maître LOTZ Stéphane 14 rue de Saverne 67350 VAL-DE-MODER	16 rue de l'Industrie	19	2	41	E	R	09/07/2025	ATELIERS MECANIKES DE FEGERSEHEIM représentée par M. ERB Michel 16 rue de l'Industrie 67640 FEGERSEHEIM	SPITZER EUROVRAC représentée par M. CHRISTOPHE Valentin 9 rue de l'Industrie 67640 FEGERSEHEIM

01/07/2025	Maître LOTZ Stéphane 14 rue de Saverne 67350 VAL-DE-MODER	16 rue du Commerce	19	4	5	E	R	09/07/2025	SPITZER EUROVRAC représentée par M. CHRISTOPHE Valentin 9 rue de l'Industrie 67640 FEGERSEHEIM	ATELIERS MECANIKES DE FEGERSEHEIM représentée par M. ERB Michel 16 rue de l'Industrie 67640 FEGERSEHEIM
07/07/2025	Maître RINGEISEN Claude 1 rue du Notariat 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	2 rue de Lyon	6	40 74	2605	P	R	09/07/2025	M. BELOW Jacqui José 5 rue du Bosquet 67640 FEGERSEHEIM	VIVIALYS HABITAT INTERMEDIAIRE représentée par M. Johnathan PRETOT rue de Thann Cité de l'Habitat 68460 LUTTERBACH
15/07/2025	Maître ASSIE Delphine 19 route de Strasbourg 67610 LA WANTZENAU	33 rue du Bosquet	33	685	651	P	R	16/07/2025	M. HAENSLER Fabien 33 rue du Bosquet 67640 FEGERSEHEIM	M. et Mme BRUN Pierre et Aude 9a rue Pablo Picasso 67640 FEGERSEHEIM
15/07/2025	Maître SCHALLER Etienne 1 quai Zorn 67000 STRASBOURG	13 rue Jean Bart	33	681	1266	P	R	16/07/2025	HABITATION MODERNE représentée par Mme JACOB Virginie 24 route de l'Hôpital 67100 STRASBOURG	M. et Mme GERMAN Ianouch et Malgorzata 1 rue de Rungis 67200 STRASBOURG
15/07/2025	Maître MEYER Stéphanie 15 rue du Wiesel 67118 GEISPOLSEHEIM	33 rue de l'Amiral Dumont d'Urville	33	474	376	P	R	23/07/2025	Mme KRIEGER Odile 3 rue du Commandant l'Herminier 67640 FEGERSEHEIM	M. STRUB Laurent et Mme WOERNER Lisa 2 rue de la Chapelle 67540 OSTWALD
25/07/2025	Maître TRIENBACH Frank 4 rue Rockefeller 51100 REIMS	29 rue de l'Amiral Ronarc'H	33	411	271	P	R	25/07/2025	M. et Mme HANNAUER Olivier et Sabrine 29 rue de l'Amiral Ronarc'H 67640 FEGERSEHEIM	M. BEITES Mikael 1 rue des Tulipes 67640 FEGERSEHEIM
29/07/2025	Maître SCHAAL Philippe 186 route de Lyon 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	13 place de la République	5	54	584	P	R	29/07/2025	Mme MARX Sonia 13 place de la République 67640 FEGERSEHEIM	M. NICKELS Ludan et Mme ZEH Anaïs 38 rue de Lattre de Tassigny 67300 SCHILTIGHEIM
30/07/2025	Maître ANDRES Sophie 48 rue du Général Leclerc 67540 OSTWALD	4 rue du Château	21	507 548	738	P	R	30/07/2025	M. SCHNEIDER Sylvain 4 rue du Château 67640 FEGERSEHEIM	M. BRENDL Maxime 10 rue du Commissaire Divisionnaire Becker 67100 STRASBOURG
30/07/2025	Maître RASSER Joëlle 15 rue du Wiesel 67118 GEISPOLSEHEIM	49 rue de Lyon	7	302	1140	P	R	31/07/2025	M. REIBEL Patrick et Mme KIEFFER Marie 8 rue d'Oslo 67000 STRASBOURG	M. NITZ Guillaume et Mme KEMPF Pauline 13 rue de Mercière 67150 ERSTEIN
18/08/2025	Maître HINCKER Christine 96 rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM	17 rue Vincent Van-Gogh	31	169	647	P	R	19/08/2025	M. et Mme WEITEL Gabriel et Marie 9 rue Léonard de Vinci 67540 OSTWALD	M. FRITZ Sébastien et Mme ROCHE Manon 11b rue de Strasbourg 67450 MUNDOLSHEIM

01/09/2025	Maître WEYL Gabriel 1 quai Zorn 67000 STRASBOURG	6 rue des Vosges	24	326	416	P	R	03/09/2025	M. SOULIER Jacky et Mme CHATTO Sarah 6 rue des Vosges 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme DE ALMEIDA-VALENTE Joaquim et Francine 20 rue du Hohwald 67640 LIPSHEIM
------------	--	-------------------------	----	-----	-----	---	---	------------	--	---

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 28
Absents : 07 Procurations : 05

Points d'informations

13. Informations du Maire

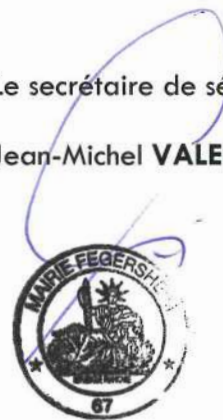
Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel **VALENTIN**



Les infos du Maire

15 septembre 2025



La Mairie sera fermée dès 16h15 mercredi 24 septembre pour la réunion du personnel

RESSOURCES HUMAINES

Nouvelles Arrivées :

- Elisabeth BOURHIS-ALAINÉ a pris le poste de responsable du pôle petite enfance le 25 août.
- Maëva SEKOU et Séverine WIOT assurent les cours de danse et de chant à l'EMMD depuis la rentrée.
- Marianne CRIQUI a pris ses fonctions en tant que musicienne intervenante de l'EMMD depuis la rentrée.
- Yanis DAHMANI, Marylène SCHNEIDER, Thiphany REPIS et Maryline MEYER ont rejoint l'équipe d'animation du périscolaire pour l'accueil des grandes sections de maternelle à la cantine.

Départs :

- Özge ARSLAN : Assistante à l'urbanisme puis aux finances a rejoint la commune d'Eckwersheim depuis le 15 juillet.
- Danièle WALTER et Ildiko LORENTZ : Départ le 30 septembre (musiciennes intervenantes)
- Camille BOUGHERABA : Départ le 30 septembre (professeur de chant)

Reprise :

- Jean-Yves SCHNEIDER : Reprise à mi-temps (temps partiel thérapeutique) le 1er octobre

Divers :

- Sophie BENTZ : sera en congé maternité à compter de mi-octobre. Son intérim sera assuré par l'équipe de la CLEF.

TECHNIQUE



- **Centre Technique Municipal**

La mise en service du nouveau bâtiment est prévue pour le 1er octobre.

- **Ancien local de la Poste**

Le nouvel laboratoire Ouilab ouvrira officiellement ses portes le 3 novembre.

- **Rénovation du 46 rue de Lyon**

Les travaux touchent à leur fin : seules quelques finitions restent à réaliser avant la réception définitive du chantier.

- **Réfection du club-house de Tennis**

Les travaux d'assainissement débuteront le 13 octobre.

- **Installation de panneaux photovoltaïques à la Ruche**

Le marché a été attribué à l'entreprise ENSIO. Le démarrage des travaux est prévu pour début novembre.

- **Salle B – remplacement du sol**

Le chantier est désormais terminé et réceptionné.

- **Rénovation de l'éclairage public**

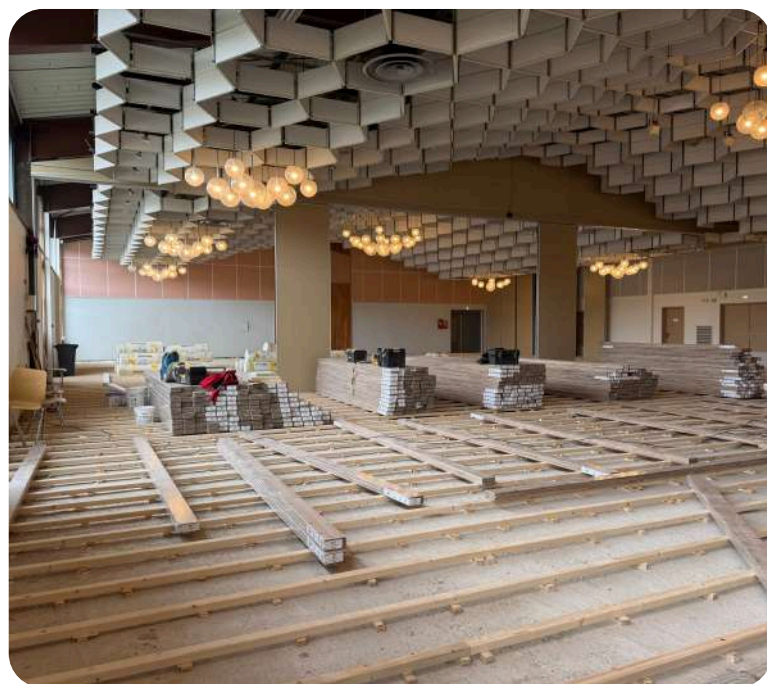
Le marché a été confié à l'entreprise SOBECA. Le lancement des travaux interviendra prochainement.

- **Accueil de la Mairie et salle du Conseil**

La consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours. La remise des offres est attendue le 22 septembre.

- **Reprise de la chaussée – rue de Lyon**

Les travaux sont programmés pendant les 15 jours des vacances de la Toussaint, afin de limiter la gêne pour les usagers. Une réunion d'information pour les commerçants et les habitants est prévue le jeudi 25 septembre à 19h30 en Salle du Conseil.



Salle B du CSC



Centre Technique Municipal

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

- Foulées de Fegersheim, le 7 septembre



- Tournées des écoles, le 11 septembre



ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Réunion des entreprises au sujet de la ZA ouest, le 17 septembre
- Cérémonie des sportifs méritants, le 20 septembre
- Réunion du personnel, le 24 septembre (les élus sont conviés à l'issue de la présentation pour les agents)
- Réunion d'information pour les commerçants et habitants - rue de Lyon, le 25 septembre
- Nuit du jeu, le 27 septembre
- Soirée Baeckeoffe, le 18 octobre

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
6 OCTOBRE SUIVI D'UNE SÉANCE PLÉNIÈRE**